

(N^o 9.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget de la Marine, pour l'exercice 1847.

(Voir les nos 195 et 519, session 1845-1846, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Marine est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de un million deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-deux francs (1,291,562 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles le 5 Décembre 1846.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) LIEDTS.

Les Secrétaires,

(Signés) J. VAN CUTSEM.

A. DUBUS.

Tableau du Budget général de la Marine.

NUMÉRO des ARTICLES.	Désignation des Dépenses.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Personnel.	12,450	" "	15,950
2	Matériel.	3,500	" "	
CHAPITRE II.				
<i>Bâtiments de guerre.</i>				
1	Personnel.	297,471	" "	507,791
2	Vivres.	148,000	" "	
3	Entretien, chauffage et éclairage.	62,520	" "	
CHAPITRE III.				
Unique	Magasin de la marine.	4,800	" "	4,800
CHAPITRE IV.				
Unique	Pilotage.	550,520	" "	550,520
CHAPITRE V.				
Unique	Établissement et exploitation d'un feu flottant dans la passe de Wielingen.	4,215	55,000	59,215
CHAPITRE VI.				
Unique	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.	48,758	" "	48,758
CHAPITRE VII.				
Unique	Police maritime.	52,800	" "	52,800
CHAPITRE VIII.				
Unique	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	242,100	" "	242,100
CHAPITRE IX.				
Unique	Secours maritimes (sauvetage).	16,500	" "	16,500
CHAPITRE X.				
<i>Pensions et secours.</i>				
1	Pensions civiles et secours aux marins blessés qui ont servi sous l'empire ou sous le Gouvernement des Pays-Bas.	25,150	" "	55,150
2	Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge.	10,000	" "	
Total du Budget de la Marine.		1,256,562	55,000	1,291,562